



## Les missions de l'administrateur provisoire - article 47 - et ses rapports avec le conseil syndical - formation à distance

**Durée: 7.00 heures**

*Formation à distance*

*Le centre de formation du CNAJMJ vous propose de participer à une classe virtuelle en respectant la réglementation des formations à distance. Il en résulte que la formation se réalisera en 2 modules (de 3h30 chacun) sur 2 jours consécutifs.*

*A la fin de chaque module, les participants devront impérativement répondre au quiz accessible sur l'extranet de la formation (1 module = 1 quiz).*

*Attention : le certificat de réalisation (ex attestation de fin de réalisation) ne peut être remis au participant qu'à la condition qu'il ait répondu aux 2 quiz (réglementation DRIEETS et FIFPL). Ce certificat est nécessaire pour demander la prise en charge des frais pédagogiques par le FIFPL et par l'OPCO*

### Profils des stagiaires

- AJMJ
- Salariés des AJMJ
- Autres

### Prérequis

- aucune prérequis n'est exigé

### Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de:

- appréhender les hypothèses conduisant à la mise en place d'une administration provisoire
- maîtriser les dispositions relatives aux syndicats dépourvus de syndic
- identifier les droits et obligations de l'administrateur provisoire désigné en vertu de l'article 47 du décret de 1967.

### Contenu de la formation

- I.- Le champ d'application (1er module 3h30)
  - A.- La distinction avec le syndic judiciaire
  - B.- Les différentes hypothèses
- II.- La procédure
  - A.- Le demandeur
  - B.- Les modalités de la saisine du juge

# Centre de formation permanente du CNAJMJ

6 boulevard des Capucines

75009 Paris

Email: [centreformation@cnaismj.fr](mailto:centreformation@cnaismj.fr)

Tel: 01 42 61 77 44



- III.- Les missions (2ème module 3h30)
  - A.- Les droits du syndic de copropriété
  - B.- Les obligations du syndic de copropriété
- IV.- Les rapports avec le conseil syndical
  - A.- Les missions générales d'assistance et de contrôle
  - B.- La mise en concurrence des contrats de syndic
- V.- La durée des fonctions
  - A.- La fixation de la durée par l'ordonnance
  - B.- La prorogation de mission
- VI.- La rémunération

## Organisation de la formation

### Equipe pédagogique

Jean-Marc ROUX

Maître de conférences à l'Université d'Aix-Marseille

Directeur scientifique des éditions Edilaix

### Moyens pédagogiques et techniques

- Accueil des stagiaires dans une salle virtuelle dédiée à la formation
- Supports de formation projetés par le formateur.
- Intervention orale
- Echanges interactifs avec les participants
- Etude de cas concrets et mise en situation pratique
- Mise à disposition en ligne de documents supports à la suite de la formation.(Extranet stagiaire)

### Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

- Un questionnaire de positionnement d'entrée sera adressé à chaque inscrit avant le jour de la formation
- Feuilles de présence (émargements numériques)
- la formation étant scindée en 2 modules, à l'issue de chaque module réalisation d'un quiz
- Un questionnaire d'évaluation est remis à la fin de la journée de formation à chaque participant
- Un questionnaire d'évaluation sera adressé à chaque participant 15 jours après la session
- Un questionnaire de satisfaction sera adressé au financeur de la formation
- Certificat de réalisation de l'action de formation.

### Sanction à l'issue de la formation

Chaque participant recevra un certificat de réalisation

## Lieu de la formation

# Centre de formation permanente du CNAJMJ

6 boulevard des Capucines

75009 Paris

Email: [centreformation@cnajmj.fr](mailto:centreformation@cnajmj.fr)

Tel: 01 42 61 77 44



Classe virtuelle

## Accessibilité

À noter: pour toute personne en situation de handicap (auditif, visuel, physique, etc.), veuillez contacter notre équipe au 01 79 97 71 29 afin que nous puissions répondre à vos besoins et vous réserver un accueil personnalisé.

## Modalités et délais d'accès à la formation

Les inscriptions sont possibles à tout moment sous réserve des places disponibles. Le calendrier des sessions de formation est accessible sur le site du centre de formation du CNAJMJ. L'inscription à la formation sera définitive dès la signature de la convention de formation ou du contrat de formation professionnelle.

## Effectifs et tarifs

### Effectifs:

La session sera maintenue à partir de 8 participants minimum, l'effectif maximum étant de 20 participants.

### Tarifs selon les profils éligibles à la formation visée:

- 400€ Net de taxes pour les AJMJ
- 300€ Net de taxes pour les salariés d'AJMJ
- 500€ Net de taxes pour les professionnels non AJMJ

*Ce prix ne tient pas compte du déjeuner qui reste libre et à la charge du participant.*

## Indicateur de résultat

Satisfaction clients 2022: 9,2/10

MAJ du programme: **V1-27/01/2022**